



# PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes

## Fiche annexe n°17 – Air

### 1. Modalités de déclinaison du volet

#### ***Soutien aux actions de lutte contre la pollution au sein des zones prioritaires***

■ Dispositif Région :

Conventions Qualité de l'air : accompagner les projets qui participent à la réduction des émissions majoritairement à l'origine des problèmes de qualité de l'air d'un territoire

■ Dispositifs ADEME :

L'ADEME finalise les actions des feuilles de route « Qualité de l'air » avec les territoires en contentieux et les articule avec les mesures du plan « France Relance » pour améliorer la qualité de l'air.

Afin de développer une nouvelle mobilité sur les territoires ruraux, diversifier le mix énergétique des transports et améliorer qualité de l'air, l'ADEME :

- Déploiera les appels à projet nationaux (TENMOD, Vélo et Territoires) ;
- Valorisera les lauréats dans le cadre de France Mobilités ;
- Assurera la promotion des appels à projets régionaux (AURATRANS, Qualité de l'air) et valorisera les lauréats notamment sur la logistique urbaine.

### 2. Maquette détaillée du volet

Typologie de projets retenus	Part Région contractualisée	Plan de relance Région	Part Etat contractualisée	Part Etat valorisée	Plan de Relance Etat (pour mémoire)	Programme budgétaire ou opérateur (hors relance)
Soutien aux actions de lutte contre la pollution au sein des zones prioritaires	20 000 000 €					